



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /
2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)
 Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
 Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
 Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-69 Subvention à l'association Equi Azkaine / Equi Azkaine elkarteari diru laguntza

Par délibération en date du 12 avril 2023, le conseil municipal avait accordé une subvention de 1 500 € à l'association Equi Azkaine

Cependant, le dossier de demande incomplet, et l'incertitude de la réalisation de la journée d'animation équestre, objet de la demande de subvention, ne nous ont pas permis de notifier une décision attributive de subvention.

Or, la commission municipale du 4 avril 2023, qui avait examiné toutes les demandes de subvention des associations, avait circonscrit l'octroi d'une subvention à Equi Azkaine à l'organisation de cette manifestation.

La délibération du conseil du 12 avril 2023, n'avait pas précisé cette condition d'octroi.

Il est proposé au conseil municipal de compléter la délibération du 12 avril 2023 en précisant la condition d'octroi de cette subvention de 1500 € à Equi Azkaine : à savoir l'organisation de la journée de manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de compléter la délibération du 12 avril 2023 en précisant la condition d'octroi de cette subvention de 1500 € à Equi Azkaine : à savoir l'organisation de la journée de manifestation.

Adopté par 21 voix pour et 2 abstentions (Pierre LAVIGNE, Gorka TABERNA), M. Jérémy SAVATIER ne prenant pas part au vote.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
 Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egin eta delibaturua gaineko egun, hilabete eta urtean.
 Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
 Jean Louis FOURNIER

